



Le magazine de

La Communauté de

communes du Val de Sully

VDS
DU VAL DE SULLY

JUIN 2024 - N°28



Passage de la flamme des JO / P3
La police, une équipe multi-casquettes / P4
La foire aux bestiaux / P5

VAL DE SULLY, J'Y HABITE
JE LE VISITE / P12
Le trésor de Neuvy
ENTREPRISES / P13
L'Arcatène

Dossier
FINANCE / P6

Un budget,
des projets



Edito



Un des thèmes majeurs de cette édition est comme chaque année, l'opportunité de partager avec vous les éléments essentiels du budget de notre collectivité, le rapport d'activité détaillé par service étant disponible sur notre site. La gestion prudente de nos ressources sur les exercices antérieurs a permis à vos élus, dans un contexte économique jugé morose par certains commentateurs, de voter avec confiance ce budget ambitieux qui comporte une augmentation de l'aide aux communes et des services qui vous sont proposés. Les efforts se poursuivent dans les différentes compétences exercées par notre collectivité, en particulier, l'enfance et la petite enfance, mais aussi le développement économique. Notre pôle culture/patrimoine/tourisme qui propose de nombreuses activités au sein des écoles de musique et du réseau des bibliothèques et, via le tourisme et le patrimoine, valorise l'attractivité de notre territoire avec des retombées significatives dans le domaine économique. Cette année encore, la Maison pour tous et ses différents services ont connu une affluence record, que ce soit l'antenne emploi, l'accueil des assistantes maternelles, l'animation jeunesse... et l'ensemble des activités labellisées France services. Les ateliers numériques animés par nos deux conseillers ont connu un vif succès, et pour ce qui concerne la politique de la ville, le nouveau contrat Engagement Quartiers 2030 est signé. Aujourd'hui, 90% des collaborateurs de notre collectivité sont en contact direct avec vous, pour vous proposer à vous-même, vos enfants et nos aînés, les services que chacun est en droit d'attendre. Je salue bien évidemment les 10% sans qui nous ne pourrions fonctionner ; direction, finances, ressources humaines et services techniques.

Les grands projets annoncés dans le périmètre des compétences de la Communauté de communes sont maintenant entrés dans la phase opérationnelle et les travaux ont effectivement débuté. Pour ce qui concerne la compétence enfance/petite enfance, la construction de la nouvelle crèche à Sully permettra d'accueillir 59 berceaux, ce qui constitue une augmentation de 20% par rapport à la capacité d'accueil actuelle ; pour mémoire l'ancienne crèche fait l'objet d'une réhabilitation complète qui permettra d'accueillir 80 enfants de 3 à 11 ans dans le nouveau centre de loisirs ; le rapprochement de ces deux activités permettra de mutualiser un certain nombre de services. Dans le domaine économique, les travaux de la nouvelle ZA de Bray Saint Aignan débutent également, elle permettra d'accueillir les entreprises sur 8HA.

Place maintenant à l'été et aux nombreuses animations culturelles et festives organisées par les associations, les communes et le Val de Sully ; la plupart d'entre elles bénéficient du soutien de la Communauté de communes. Prenez le temps de les visiter et d'adresser un signe à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour animer notre territoire, et pourquoi pas rendre visite à nos collègues des 4 offices du tourisme qui vous feront sans doute découvrir quelques pépites de notre patrimoine à proximité de chez vous... Les élus et les collaborateurs de Val de Sully vous souhaitent une agréable période estivale.

- Gérard BOUDIER -
Président de la Communauté de communes
du Val de Sully

En bref

ANIMATIONS La Communauté de communes soutient **Sully plage** (du 6 juillet au 4 août) et **la Fête de la Sange** (à Sully sur Loire les 6, 7 et 8 septembre).

ENQUETE Vous avez jusqu'au 30 juin pour participer au questionnaire sur les mobilités en Val de Sully. **Aménageons ensemble le territoire de demain !** Plus d'infos sur www.valdesully.fr

AIDEZ-NOUS ! Pour une exposition sur l'histoire des crues en Val de Sully, la Communauté de communes recherche des documents (notamment images, gravures, photos) à reproduire.

>> Si vous souhaitez prêter des documents et ainsi enrichir ce travail de recherche, contactez l'équipe du Belvédère au 02 34 52 02 45 ou par mail : belvedere@valdesully.fr



Numéro rédigé courant mai, certaines informations ont pu évoluer. Toutes les mises à jour sont disponibles sur www.valdesully.fr ou sur l'application Intramuros.

En couverture : pose de la première pierre à la crèche communautaire à Sully sur Loire.



ÉVÈNEMENT

FLAMME *Jeux olympiques.*

Un moment historique. Cela ne vous aura sans doute pas échappé, le **10 juillet** prochain la flamme olympique passera à Sully sur Loire de 9h15 à 9h35, et un village olympique animera le parc du château toute la journée. La Communauté de communes participe au programme d'activités prévues autour de cet événement.

Jeu de piste olympique. Du 6 juillet au 31 août à Sully sur Loire, document à retirer dans les Offices de Tourisme.

Venez partager **des histoires** autour du sport et mettre au défi votre esprit d'équipe au cours de parties de **jeux de société** collaboratifs avec le réseau des bibliothèques le **10 juillet** dans le village olympique de 11h à 13h.



Animations et ciné-spectacle le 9 juillet.

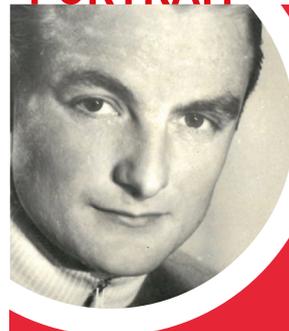
A l'occasion de l'étape du Tour de France à Orléans, une soirée dédiée à la mémoire du sport est organisée dans le parc du château :

De 20h à 22h. Initiation vélos insolites, démonstrations et animations par le comité départemental du cyclisme et l'ASCO Cyclisme d'Ouzouer sur Loire. Foodtrucks, buvette et glaces.

Visites et rencontres à l'espace Helyett - Arcatène : exposition, rencontre d'anciens champions cyclistes (voir encadré), visites guidées du sous-sol (sur réservation au 02 34 52 02 45).

22h30. Projection en plein air : *Il va y avoir du sport !* Découvrez une création mêlant commentaire sportif en direct, musique et archives inédites du sport dans notre région ! Une création Ciclic-Centre-Val de Loire.

Dans le rétro PORTRAIT



Michel Vermeulin sera présent le 9 juillet à l'Arcatène.

Après quelques années de cyclisme amateur dans les années cinquante, il intègre la marque Helyett, avec joie car en plus de proposer les plus beaux vélos, elle possède de grandes qualités techniques. **En 1956, il remporte la médaille d'or aux Jeux Olympiques d'été** en Australie à la course sur route en équipe et la médaille d'argent à la poursuite en équipe.

Son plus grand souvenir reste sa première participation au Tour de France en 1959, où il a porté le **maillot jaune durant trois jours**. Même s'il nous dit que toutes les victoires sont savoureuses, celle-ci reste particulière et l'a rendu très fier. Après une blessure, il arrête le cyclisme en 1963 et devient gardien de gymnase : une façon pour lui de continuer à côtoyer le milieu sportif.

Il ne remontera sur un vélo qu'en 2010, à l'occasion de retrouvailles d'anciens coureurs, et on vous laisse imaginer sur quelle marque de vélo il a participé à ces rencontres !



La vidéo PROTECTION

295
caméras
installées
en Val de Sully

35
réquisitions
en 2023
déposées par
les services de
la gendarmerie
nationale, de la
police nationale
suite à des
procédures
judiciaires.

200
heures
d'exploitation
de vidéos
concernant
des affaires
judiciaires.

L'installation de la vidéo protection sur le territoire du Val de Sully devrait se finaliser cet été. L'intérêt d'avoir conduit cette opération au niveau intercommunal est de pouvoir assurer le suivi d'un véhicule d'une commune à l'autre. Parce que, rappelons-le, la vidéo-protection est un outil supplémentaire à disposition des forces de l'ordre qui peut servir à identifier des auteurs de fait a posteriori par le biais de l'enregistrement en continu des caméras.

L'extraction des images pourra servir par exemple dans le cadre d'une levée de doute ou pour des investigations dans le cadre d'une affaire judiciaire. Ces dernières années, le dispositif existant a permis la résolution de plusieurs affaires judiciaires (cambriolage, agression, accident avec délit de fuite, dégradation de mobilier urbain) ; les victimes concernées ont ainsi pu recevoir une réponse satisfaisante.

Proximité, prévention et sécurité

Chargée d'assurer la surveillance générale du territoire et de veiller à la sécurité des personnes et des biens, la police intercommunale s'emploie à protéger et servir la population de nos villages ruraux, par une présence préventive et dissuasive sur le terrain afin de veiller au respect du cadre de vie et de lutter contre les actes de délinquance. Depuis mars 2024, l'équipe est constituée de trois agents Carine, Stephen et Nikolas.

En 2023, l'équipe a réalisé **1 533 interventions**, majoritairement des missions diverses (divagation d'animaux, dépôts sauvages, nuisances et tapage...), des surveillances dans le cadre de l'opération tranquillité vacances et des contrôles de vitesse. Mais l'équipe a également rencontré 450 élèves (de la grande section de maternelle au CM2) de différentes écoles du territoire ; **31 actions de sensibilisation à la sécurité routière** ont ainsi été mises en place.

Une organisation particulière

Les agents de la police municipale à vocation intercommunale sont gérés administrativement par la Communauté de communes (rémunération, carrière, formations, congés...) et mis à disposition des communes sous l'autorité du maire. Les policiers municipaux sont agréés par le préfet et le procureur de la République et assermentés. Une convention intercommunale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat est conclue avec les maires et le préfet.



Ma carrière est gérée par la **Communauté de communes**



Bêê c'est insolite ça !

Evidemment quand on entend divagation d'animaux sur la voie publique on pense aux chiens, éventuellement aux vaches, mais l'équipe de la police intercommunale a également dû intervenir pour des chèvres et des boucs ! Et dans ces cas-là, heureusement qu'elle peut compter sur l'aide de **la ferme du bonheur** qui excelle lors de la capture des animaux.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA FOIRE AUX BESTIAUX

Le rendez-vous devient incontournable : fin août agriculteurs, animaux et visiteurs se retrouvent dans le parc du château à Sully sur Loire pour célébrer les animaux et l'agriculture locale.

Entre buvette et restauration tenues par les Jeunes agriculteurs et animations pour les enfants (manège et voitures à pédales), tout est organisé pour que le public passe une agréable journée.

Un soin particulier est apporté à l'accueil des bêtes également. Ce que vous ne voyez pas en venant leur rendre visite, c'est toute l'organisation mise en place en amont de la manifestation. D'un point de vue sanitaire, il faut tenir un registre des animaux et caler les prises de sang avant leur venue sur site pour éviter toute contamination.

Pendant la manifestation, un vétérinaire est présent toute la journée en cas de besoin. La plupart du temps tout se passe bien mais quelques petits soins peuvent être nécessaires. Et puis il faut anticiper leur bien-être sur place : organiser au mieux l'arrivée des animaux pour qu'ils puissent être débarqués au plus près de leurs emplacements, s'assurer qu'ils seront tous bien à l'ombre, prévoir les points d'eau pour le remplissage des abreuvoirs... bref un enjeu logistique que les équipes relèvent tous les ans !



**Dimanche 25 août 2024,
de 9h30 à 17h.
Entrée libre.**

A voir sur place

- >> Exposition d'animaux par les éleveurs et de matériels agricoles et d'élevage
- >> Bar à lait
- >> Marché du terroir
- >> Tombola des Jeunes agriculteurs

Une manifestation financée par la Communauté de communes du Val de Sully et organisée par la commune de Sully sur Loire.

Au conseil Extraits

Février

- Débat d'orientations budgétaires 2024
- Marché pour l'élaboration du schéma directeur des mobilités de la Communauté de communes
- Marché pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage sise Le Petit Reuilly à Sully sur Loire
- Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de logements à Viglain et Saint Benoît sur Loire
- Convention d'objectifs et de financement avec l'association Montgolfière de Sully pour 2024
- Subvention 2024 au CLIC du Val d'Or, au collège Saint Joseph de Saint Benoît sur Loire, au collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz des Bordes, à l'association Les JMF en Val d'Or Sologne, au Comité de la Fête de la Sange, au Service de Soins Infirmiers à domicile de Sully sur Loire/Châteauneuf sur Loire
- Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de la Communauté de Communes du Val de Sully (PPGDLSID)

Mars

- Budgets de l'OTI, budget annexe de l'écoparc des Ajeaunières : approbation du compte financier unique 2023, affectation des résultats 2023, adoption du budget 2024
- Budget principal : approbation du compte financier unique 2023, affectation des résultats, taux de fiscalité 2024, adoption du budget 2024
- Approbation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024
- Dotation de Solidarité Communautaire exceptionnelle
- Modification du tableau des effectifs
- Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposée par le CDG45
- Approbation du contrat de ville « Engagements Quartier 2030 »

Avril

- Modification des tarifs de l'école de musique
- Subvention 2024 à l'Armada, Valphonie, la Société musicale de Sully, collège Maximilien de Sully de Sully
- Chartes d'engagement partenarial avec Emmaüs Connect Loiret
- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE – La Civette Oratorienne, Clim Solairelec, LR du temps
- Mission de suivi et d'animation d'une OPAH – Modification n°1
- Convention OPAH avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil départemental du Loiret – Avenant n°2

Retrouvez tous
les derniers
comptes-rendus sur
www.valdesully.fr



Dossier

UN BUDGET



des projets



Les agents de la Communauté de communes se forment pour être prêts à surveiller les digues en cas de crue de la Loire (compétence nouvellement transférée).

Fait marquant de l'année dans les collectivités : le vote du budget !

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires règlementaires, à savoir :

- > l'**annualité**, le budget est voté chaque année
- > l'**universalité**, le budget recouvre l'ensemble des dépenses et des recettes avec sincérité
- > l'**unité**, tout doit être retrace dans un seul document
- > l'**équilibre**, contrairement à l'Etat, les dépenses et les recettes doivent être strictement équilibrées pour éviter un déficit.

Dans la continuité des années précédentes, le budget 2024 a été construit avec l'envie de concilier maîtrise des dépenses de fonctionnement, affirmation de la solidarité aux communes et maintien de la qualité des services proposés au public.

Préparé avec les services et consolidé lors de plusieurs commissions finances, le budget 2024 a été voté à l'unanimité le 26 mars 2024 par le conseil communautaire ; les grandes lignes vous sont présentées dans les pages suivantes.

Retrouvez plus de détails dans la note brève et synthétique sur www.valdesully.fr

Les ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour 2024 :

- > Les **dépenses de fonctionnement** seront maîtrisées pour permettre de préserver la capacité d'autofinancement tout en maintenant un service public de qualité.
- > Des **arbitrages sur les investissements à venir** seront effectués pour adapter les projets à la capacité d'autofinancement de la collectivité.
- > Des **financements extérieurs** seront recherchés pour optimiser les ressources de la collectivité.
- > Il est nécessaire d'**accroître les ressources pour assumer les futurs transferts de compétences** (notamment en maintenant la taxe GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).



PAR LA DGFiP

Cette certification a pour objectif de valoriser le travail de fiabilisation comptable et les résultats obtenus puis de proposer une démarche de progrès autour de quatre axes :

- > **faciliter le travail de l'ordonnateur** (celui qui donne l'ordre au comptable de payer via un mandat de paiement, ici le président) en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges
- > améliorer l'**efficacité des procédures**
- > offrir une **meilleure lisibilité des comptes** aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- > renforcer la **qualité des comptes** et la démarche de contrôle interne.



Installation de ralentisseurs à Ouzouer sur Loire



Achat de matériel informatique à la mairie de Viglain

SOLIDARITÉ *aux communes*

La solidarité envers les communes reste, depuis sa création, au cœur de la stratégie de développement de la Communauté de communes.

- > la prise en charge de la part du FPIC (**Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**) incombant aux communes (1,5 million €). Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes réputées "riches" pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En Val de Sully, la Communauté de communes prend tout à sa charge en optant pour un régime dérogatoire.
- > les fonds de concours (1,9 million €) pour **aider les communes à financer différents travaux ou achats** afin d'améliorer la vie des habitants
- > **Dotation de solidarité communautaire** au bénéfice des communes membres. Exceptionnellement cette année, le montant a été doublé, passant à 400 000 € à répartir entre les 19 communes.
- > **Subvention aux communes pour les fêtes locales** (19.000 €) ; **1 000 €** par commune en soutien aux fêtes communales (feu d'artifice, fêtes de village...).
- > Maintien de la prise en charge de la contribution globale au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (SDIS) pour un montant de 846 874 € (soit + 4.3% par rapport à 2023).

Zoom sur les grands PROJETS 2024



Installation de banquettes afin de diversifier les écoulements et améliorer la biodiversité. Sur cette photo : affluent du Bec d'Able.

GEMAPI > 398 367 €

> 2024 : lancement du nouveau **Contrat Territorial Milieux Aquatiques** (CTMA)

Ce contrat est un outil de programmation des interventions et de leur financement qui permet une gestion optimisée des bassins versants*.

> Restauration de la morphologie des cours d'eau, restauration de la continuité écologique, réhabilitation des zones humides et amélioration globale de l'état des cours d'eau.

* La Quiaulne, le Bec d'Able, la Sange, le Milourdin, le Saint Laurent et la Bonnée.

CRÈCHE > 2 735 620 €

Depuis la pose de la première pierre en mars dernier, le chantier a bien avancé ! La réhabilitation de l'ancienne crèche touche à sa fin et accueillera les enfants de l'accueil de loisirs (les 3-11 ans) dès janvier.

L'extension, prévue pour les 59 berceaux de la future crèche (0-3 ans), est terminée pour le gros oeuvre.



Avancement des travaux au 17 avril 2024.

ZA DES AJEAUNIÈRES travaux évalués à 2 402 802 €

Le chantier a démarré !

Cet écoparc forestier, conçu dans le but de concilier développement économique et respect de l'environnement sera livré au second semestre.

Les premières entreprises sélectionnées selon un cahier des charges précis pourront alors s'y installer.

CINÉMA 100 000 €

Un comité de pilotage travaille actuellement sur l'avenir du cinéma. Parmi les questions à l'ordre du jour, les élus auront à trancher sur le mode de gestion (délégation à une structure privée ou autre ?), les aménagements à intégrer, les équipements à renouveler... une seule chose est sûre à ce jour : **la volonté de maintenir cette activité sur le territoire !**

CENTRE AQUAFORME



Val d'Oréane
Centre aqua-forme Dampierre en Burly

Des travaux estimés à **80 000 €**

Le versement des redevances au délégataire du centre aquatique : **682 500 €**

Afin de limiter la hausse des tarifs 2023 pour les usagers, la Communauté de communes verse une compensation financière au délégataire du centre aquatique : **200 000 €**



LE BUDGET - Les dépenses.

PÔLE ADMINISTRATIF

Administration générale (AG)

F 460 995 €
I 51 778 €

Fluides (eau, électricité), assurances (+ 75 542 €), fournitures administratives, adhésion à divers organismes et syndicats.

Ressources humaines (RH)

F 5 661 768 €

Charge de personnel et indemnités des élus.

Communication

F 41 720 €
I 1 500 €

Edition du mag, maintenance du site internet, Intramuros et subvention à l'association Montgolfière de Sully.

PÔLE TECHNIQUE

Urbanisme

F 93 740 €
I 343 409 €

Déclaration de projets, frais d'insertion, licence logiciel, provision pour contentieux...

Environnement

F 491 918 €
I 688 255 €

Rivières (CTMA - cf. numéro précédent), chemins de randonnée et assainissement non collectif.

Technique

F 1 217 570 €
I 2 159 071 €

Opération d'amélioration de l'habitat, vidéoprotection, schéma des mobilités.

PÔLE CULTURE, PATRIMOINE TOURISME

Bibliothèques

F 144 728 €
I 107 598 €

Achat de documents, contrat pour les intervenants spectacles, fonctionnement des bâtiments (maintenance, fluide...).

Ecole de musique

F 152 828 €
I 6 280 €

Fonctionnement de l'école de musique et investissement dans du matériel de musique assistée par ordinateur, subventions aux harmonies locales.

Culture Patrimoine

F 381 125 €
I 100 624 €

Spectacles, actions de médiation autour du patrimoine, subventions aux associations...

Office de tourisme (OT)

F 891 748 €
I 48 523 €

Mise en place d'une nouvelle détective party, outils de communication (site, magazine...).

PÔLE SOCIAL ET ENFANCE

Action sociale

F 338 896 €
I 16 600 €

France services, fonctionnement de la Maison pour tous, personnes âgées, politique de la ville, aire d'accueil des gens du voyage, transports scolaires.

Petite enfance

F 315 770 €
I 2 762 619 €

Fonctionnement des crèches (couches, repas, fluides...) et du relais petite enfance. Travaux de la crèche à Sully sur Loire.

Accueils de loisirs

F 264 755 €
I 17 852 €

Fonctionnement des ALSH et investissement dans du matériel (informatique, cuisine, camping...).

Animation jeunesse

F 50 340 €
I 3 200 €

Activités et sorties pour les jeunes, petit matériel.

Développement économique

F 77 776 €
I 989 259 €

Soutien à l'économie locale, frais d'études pour l'extension de la ZA de la Jouanne, acquisition de terrain à la Jouanne et abondement du budget de l'écoparc des Ajeaunières.

Police

F 33 980 €
I 7 000 €

Achat de vêtements de travail, carburant pour les patrouilles. Caméras piétons et matériel informatique.



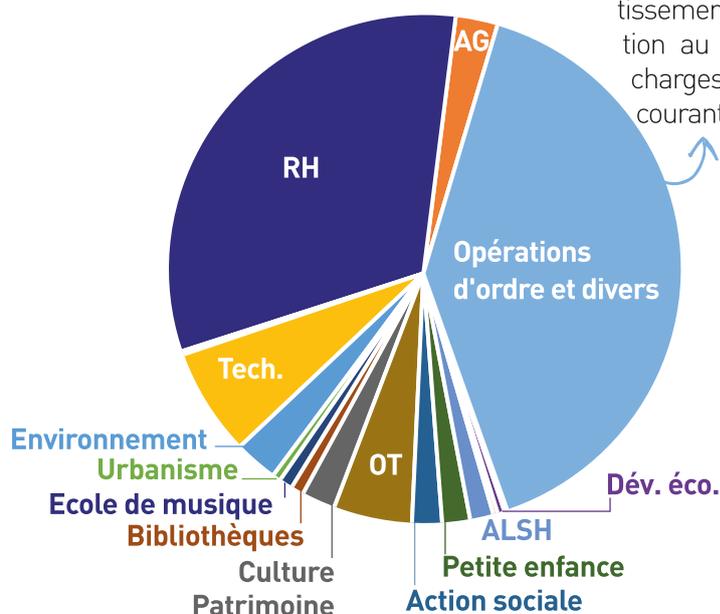
F fonctionnement
I investissement

Ces chiffres sont des prévisions de dépenses pour l'année 2024. Les frais de fonctionnement des bâtiments (factures eau, électricité, entretien...) sont inclus aux dépenses de fonctionnement des services contrairement aux frais de personnel qui sont regroupés dans la partie ressources humaines.

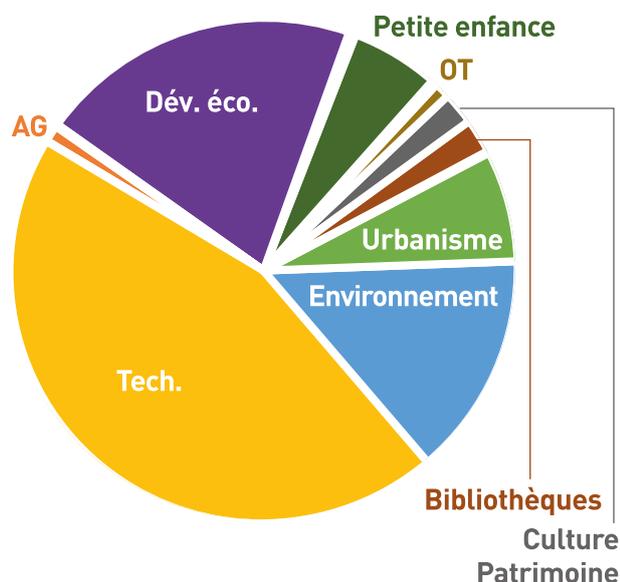
F FONCTIONNEMENT : 32 071 491 €

45 % de ce montant est reversé à l'Etat (7 746 841 €) et aux communes membres (6 616 218 €). Les 55% restants servent à financer les achats du quotidien et les salaires. Ces **dépenses de fonctionnement** sont réparties comme suit :

> dotations aux amortissements, contribution au SDIS, autres charges de gestion courantes...

**I INVESTISSEMENT : 10 332 995 €**

Les dépenses d'**investissement** financent des achats qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériel durable, construction, aménagement, travaux...

**Les recettes.****CÔTÉ INVESTISSEMENT**

> **Autofinancement** : les excédents réportés constituent les réserves de la collectivité pour financer de futurs investissements : 3 267 150,10 €

> **Virement de la section de fonctionnement** (écriture pour équilibrer le budget) : 869 733,60 €

> **Subventions** pour les grands projets (réhabilitation de la crèche (662 283 €), restauration et entretien des rivières (358 345 €))

> **FCTVA** : 740 000 €, reversement par l'Etat d'une part de TVA payée par la collectivité sur ses investissements de l'année. C'est le principal soutien de l'Etat à l'investissement public local.



Signe d'une bonne santé financière de la collectivité !

Le budget doit être équilibré.

Les recettes couvrent intégralement les dépenses.

CÔTÉ FISCALITÉ : 19 263 823 €

> Pas d'augmentation du taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE)

> Pas d'augmentation des taux d'**imposition des ménages** mais une augmentation des bases d'imposition

> Augmentation de la **taxe GEMAPI** : 404 981 € soit +245 519 € en raison du transfert de la gestion et de l'entretien des digues de l'Etat vers la CCVdS au 28/01/2024.

CÔTÉ FONCTIONNEMENT

> **Dotation Globale de Fonctionnement** : 1 128 853 € (1 147 825 € en 2023), subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales (communes et intercommunalités, départements et régions).

> **Subventions CAF** (848 000 €), subventions pour les deux postes de technicien de rivières (65 913 €)

> **Loyers** des locaux des zones d'activités : 250 058 €

> Maintien des **produits des services** (exemples : participation des familles aux accueils de loisirs, à l'école de musique...) : 529 187 €

> **Excédent de fonctionnement** : 3 115 042 €

> **Office de tourisme** (budget annexe) : excédent de fonctionnement (66 521 €), taxe de séjour (100 000 €), vente des produits de la boutique et visites guidées (33 000 €), subvention du budget principal (346 011 €)

UN TRÉSOR, par *Toutatis* !

En 1861 à Neuvy en Sullias, des ouvriers déterrent d'incalculables bronzes gallo-romains... Une histoire à redécouvrir lors des Journées de l'archéologie !

Le 27 mai 1861, sept ouvriers s'affairent au Mothois. Dans cette carrière en direction de Tigy, ils chargent du sable pour un châtelain du village. Soudain, un coup de pioche révèle une cavité, et un cheval apparaît parmi les débris. Rapidement, les travailleurs mettent au jour une fosse aux parois de tuiles et en extraient des sangliers, un cerf, plusieurs statuettes... Le butin est déposé à la maison commune (l'actuelle bibliothèque) puis confié à l'instituteur. Le maire, M. Deschamps, signale la trouvaille au préfet.

Dès le 1^{er} juin, Philippe Mantellier, directeur du musée historique d'Orléans, se rend sur place : la découverte est exceptionnelle, et des négociations s'amorcent pour acquérir l'ensemble avec l'aide de la Ville et du Département. L'affaire est ardue : il faut identifier le propriétaire du terrain, traiter avec chacun des ouvriers... Deux d'entre eux préfèrent vendre à un marchand parisien ! En 1862, le musée prend finalement possession du trésor et le présente à l'hôtel Cabu, où l'on peut toujours l'admirer.

À la recherche du temple perdu

Pièce maîtresse, le cheval impressionne par son modelé : dédié au dieu Rudiobus, il était porté en procession grâce à ses anneaux. Le trésor comporte en outre des sangliers, brandis comme enseigne lors des combats, et une exceptionnelle trompe.

Du haut de ses 14 cm, la « grande danseuse » est une statuette dont le style a fasciné les artistes modernes. Ensemble, ces 45 objets (1^{er} siècle av. J.C. - 1^{er} siècle ap. J.-C.) témoignent de l'art gaulois après la conquête romaine. Mais pourquoi furent-ils enfouis ?

Longtemps, on a affirmé qu'ils avaient été mis à l'abri d'un pillage, mais les archéologues privilégient aujourd'hui une autre hypothèse. À l'époque gallo-romaine, le site est en rase campagne, sur la voie d'Orléans à Sancerre, entre les agglomérations de Vienne-en-Val et Bonnée. Placés avec précaution dans une construction carrée, ces objets étaient des offrandes ou des ustensiles de culte : issus du trésor d'un temple, ils auraient été enfouis après sa fermeture pour rester à jamais la propriété de ses divinités. À ce jour, ce temple n'est toutefois pas localisé et le trésor garde sa part de mystère.

Journées européennes de l'archéologie Neuwy en Sullias, 15 et 16 juin 2024.

>> Campement gaulois, animations tout public, parcours d'interprétation dédié au trésor.

Programme complet : www.belvedere-valdesully.fr

Article rédigé par l'équipe du Belvédère.

La découverte du trésor,
vue d'artiste.

© CC du Val de Sully / Renaud Penelle





Présentation ENTREPRISE
L'ARCATÈNE, UN ESPACE DE PASSION

Située en bord de Loire à Sully sur Loire, l'ancienne usine Helyett reprend vie grâce à Bruno Herpin et son projet autour du vélo.

Bruno Herpin devant sa collection

Amateur de cyclisme, sportif de longue date, lancé depuis peu sur le chemin de la Loire à vélo, ou tout simplement à la recherche d'un endroit avec vue sur la Loire pour une pause gourmande, vous avez au moins une bonne raison de profiter de ce lieu, idéalement placé.

Découvrir le musée Helyett. De 1919 à 1962, l'usine Helyett à Sully sur Loire, employait près de cent salariés et fabriquait 12 000 vélos par an. Grande marque du cyclisme professionnel, Helyett a accompagné des coureurs de renom comme Jacques Anquetil ou André Darrigade. Grâce à une collection, d'une centaine de cycles, reconstituée au sein de cette ancienne manufacture, l'histoire de la marque (et plus largement celle du vélo) est mise en lumière par Bruno Herpin.

Les vélos ne sont pas les seules stars du lieu, la marque Helyett a aussi développé la construction de motos, qui ont largement leur place dans le musée. La fédération française des véhicules d'époque a d'ailleurs labellisé l'Arcatène "Lieu de l'histoire automobile" en 2023.



Idéalement situé le long de la Loire à Vélo

Des vélos aussi en location. Pour visiter le territoire autrement, ou prendre le large sur le tracé de la Loire à vélo, l'Arcatène propose un service de location, quelques accessoires en vente et effectue même vos petites réparations. Un véritable point d'étape sur votre parcours !

Pause gourmande. L'Arcatène dispose également d'un coin bar avec une vue imprenable sur la Loire et à deux pas du château de Sully sur Loire ! Vous pourrez savourer une sélection de boissons 100% du Loiret ou de la Région Centre-Val de Loire et même une glace !

6 chemin de la Levée - 45600 Sully sur Loire
06 09 82 26 59 / www.musee-helyett-sully.fr

Informations pratiques
 Du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, ouvert du lundi au dimanche de 9h à 18h. Du 2 septembre au 11 novembre, ouvert du lundi au vendredi sur rendez vous et le samedi, dimanche, jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Musée : entrée libre
Locations de vélos : 15€ la demi-journée / 20€ la journée (casque, anti-vol et pompe à vélo inclus). Consigne vélo : 3€.

Helyett, deux fois championne olympique !
 Avec José Beyaert qui remporte la médaille d'or Course en ligne aux JO de Londres en 1948 et Jacques Anquetil (classement par équipe) avec sa médaille de bronze à Helsinki en 1952.

Sa grande marque des jeunes !

◀ Affiche « Helyett, la grande marque des jeunes ! », vers 1953 (Arch. dép. du Loiret 12 Fi 1451)

Instant(s) de vie



BELVÈDÈRE

Journées des métiers dart

Près de 1 000 personnes ont participé à cette édition ! Encore merci à vous tous d'être venus et un grand bravo aux artisans présents pour cette édition riche en rencontres.



ÉCOLE DE MUSIQUE

Concert des enseignants

Standing ovation pour la performance des professeurs de l'école de musique du Val de Sully qui ont joué pour la première fois, à l'auditorium de Dampierre en Burly.



EMPLOI

Rdv de l'emploi

130 participants à l'édition dédiée aux jobs d'été et aux contrats d'apprentissage.



COLLÈGE

Mini-forum des métiers

90 collégiens ont pu découvrir 12 métiers différents représentés par 6 entreprises le temps d'une matinée. Un pari sur l'avenir !



ÉCONOMIE

Remise de chèques

Initiative Loiret accompagne les nouveaux chefs d'entreprise de la Communauté de communes du Val de Sully en leur proposant plusieurs dispositifs. A cette occasion, Michel Chazalon, vice-président d'Initiative Loiret, leur a remis officiellement un chèque de prêt d'honneur à taux 0%.



DANS LES ÉCOLES

Présentation des instruments

Afin de sensibiliser les enfants à la pratique musicale, les professeurs de l'école de musique interviennent directement dans les classes pour présenter leurs instruments; ici l'accordéon.



EXPOSITION

Monsieur Max

L'exposition temporaire autour de Max Jacob a été inaugurée le 18 avril dernier. Elle sera visible jusqu'au 22 septembre sur 3 sites : le Belvédère, l'avenue Celestin Châteignier et la médiathèque.



L'ÉCONOMIE
CONCERTS DE
RATOIRE

MUSIQUES DU MONDE

GERMIGNY
DES PRÉS

18H | SAISON 2024

PLUME

DIMANCHE 30 JUIN

OMMM

DIMANCHE 7 JUILLET

ANA CARLA MAZA

DIMANCHE 21 JUILLET

BACK AND FORTH

DIMANCHE 4 AOÛT

INFOS ET RÉSERVATIONS

WWW.VALDESULLY.FR

02 38 36 23 70

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY



AGENDA *culturel*

15 et 16 juin	Patrimoine	Journées européennes de l'archéologie	Neuvy en Sullias
29 juin	Plein air concert-ciné	Germigny en fête !	Germigny des Prés
30 juin	Découverte	Concert de l'oratoire : Plume	Germigny des Prés
5 juillet	Ciné plein air	Mon voisin Totoro (animation)	Bray-Saint Aignan
7 juillet	Musique vocale	Concert de l'oratoire : Ommm	Germigny des Prés
9 juillet	Animations ciné plein air	Autour du passage de la flamme Il va y avoir du sport ! (documentaire)	Sully sur Loire
19 juillet	Ciné plein air	Space cowboys	Isdes
21 juillet	Jazz	Concert de l'oratoire : Ana Carla Maza	Germigny des Prés
27 juillet	Astronomie Art de la rue	Place aux étoiles ! La 3 ^e Nuit des étoiles	Saint Benoît sur Loire
4 août	Folk	Concert de l'oratoire : Back and forth	Germigny des Prés
4 août	Classique	Ete musical : Benjamin Valette	Sully sur Loire
18 août	Baroque	Ete musical : ensemble Leviathan	Sully sur Loire
25 août	Quatuor à cordes	Ete musical : Philéas et Romy Bischoff	Sully sur Loire
1 ^{er} sept.	Sextuor à cordes	Ete musical : Les Pléiades	Sully sur Loire
21 et 22 septembre	Patrimoine	Journées européennes du patrimoine	Val de Sully
22 sept.	Arts de la piste	La journée des mômes	Les Bordes
28 sept.	Marionnettes	La caresse du papillon	Saint Père sur Loire
28 sept.	Concert	L'école de musique invite : le carnaval des animaux	Ouzouer sur Loire



Agenda complet sur www.valdesully.fr/la-saison-culturelle
Réservez dès maintenant !

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée
 Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann'-Line Devienne
 Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Patrick Hélaine, Serge Mercadié,
 Sarah Richard, Hélène Tubach, Marie Madrolles, Marlène Guilpain, Ann'-Line Devienne
 Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully.

■ Parution et dépôt légal : juin 2024. Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■
 ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Manifestations et infos
 en téléchargeant
 l'appli Intramuros.

